

LA SENTINELLE

et le « COURRIER JURASSIEN » réunis

ABONNEMENTS

SUISSE

Un an . . . Fr. 3.—
Six mois . . . » 1.50
Trois mois . . . » 0.75

ETRANGER

Un an . . . Fr. 6.—
Six mois . . . » 3.—
Trois mois . . . » 1.50

JOURNAL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Organe du Parti socialiste neuchâtelois et jurassien
PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI

RÉDACTION : RUE DE LA RONDE 15 — ADMINISTRATION : RUE DU NORD 17
EDITEUR : SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

ANNONCES

La ligne ou son espace 10 c.
Réclame en 3^{me} page 25 c.
Petite annonce
Une insertion 50 c.

BUREAU DE PUBLICITÉ

RUE DANIEL-JEAN-RICHARD 39
TÉL ÉPHONE 436

IL SERA RENDU COMPTE DE TOUT OUVRAGE DONT IL AURA ÉTÉ REMIS DEUX EXEMPLAIRES A LA RÉDACTION

Parti socialiste La Chaux-de-Fonds

Assemblée générale

Vendredi 29 juillet à 8 ¼ heures
au Cercle ouvrier.

Ordre du jour :

1. Verbal.
2. Assemblée cantonale.
3. Nomination des délégués.
4. Mesures à prendre pour parer à une attaque.
5. Divers.

Le Bureau.

La lutte des consommateurs

Depuis environ trois ans nous ignorons à peu près complètement les luttes aiguës de la vie syndicale. Le mouvement politique ne se déroule pas avec moins de calme. Cette sorte de repos, qui tient du reste à des causes tout à fait générales, n'a cependant pas marqué un arrêt complet du progrès social. La coopération a fait un peu partout des pas de géant durant cette période. Son action s'est tellement étendue et elle est devenue si menaçante pour toute une catégorie de capitalistes, qu'une lutte intense est maintenant engagée à peu près sur toute la ligne entre les consommateurs et les grands maîtres du négoce.

La classe ouvrière, cela va de soi, ne pouvait rester indifférente à cette lutte et comme ses intérêts ne sont pas du côté des gros négociants, elle a pris en général le parti des consommateurs et a mis toute sa force de consommation au service des coopératives. C'est parmi les ouvriers que se recrute la grande majorité des membres de ces sociétés.

Dans notre ville, après quelques tâtonnements et des essais plus ou moins heureux de la part des consommateurs, la « Coopérative des syndicats » a pris brusquement un élan formidable. Deux ans et demi après sa fondation elle a dépassé le demi million d'affaires, quelque chose qui ne s'était jamais vu dans les annales de la coopération.

Ce succès que vient de confirmer la publication du bilan de l'exercice de 1907/1910 a porté immédiatement la lutte à un degré d'intensité inévitable.

L'épicier millionnaire ou demi-millionnaire, la société anonyme aux énormes capitaux, n'entendant pas se laisser arracher la source de leur richesse. Aussi longtemps que la coopérative n'était qu'une entreprise titubante, soutenue péniblement par quelques consommateurs mal compris, il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper davantage que du petit épiciers. Maintenant que les consommateurs se groupent par milliers, c'est une autre chanson, le combat prend des proportions intéressantes.

La coopérative aurait tort de s'en plaindre et je ne songe nullement pour mon compte à incriminer les capitalistes, qui cherchent à augmenter leurs capitaux. C'est leur rôle, il faut être content qu'ils le jouent carrément. Je suis, par exemple, très heureux, qu'on sache franchement, M. Jâmes Perrenoud, à la tête du mouvement antioopératif et grand actionnaire d'une entreprise capitaliste, plutôt que de voir ce financier représenter les ouvriers au Conseil général comme c'était le cas, il n'y a pas si longtemps encore. La lutte actuelle dénoue ces situations fausses et place du côté de la barricade où ils doivent se trouver ceux qui essaient d'être des deux côtés en même temps.

Il est donc tout naturel et même inévitable que le gros commerce de consommation engage résolument la lutte contre les coopératives. Cette lutte sera menée avec l'appui de capitaux considérables et l'avantage d'une longue expérience, c'est beaucoup. Mais c'est peu contre la volonté collective grandissante des consommateurs de vouloir s'émanciper de la tutelle du commerçant. Le consommateur appartient avant tout à lui-même et s'il peut être son propre acheteur par l'organe de sa société, il finira par trouver, qu'il est plus agréable d'être son propre maître et plus avantageux d'accumuler des capitaux dans sa caisse, que d'arrondir la fortune de quelques financiers.

Au risque d'ennuyer un peu le lecteur, je me permettrai de revenir encore, dans un prochain article, sur certains points de ce mouvement. Il est de toute première actualité.

CH. NAINE.

OPINIONS

Leurs Incompétences

A propos du monument Numa Droz, vous discuterez jusqu'à l'année prochaine sur Louis XIV, sur Lebrun, Le Nôtre, le vôtre et le leur, vous n'en serez pas plus avancés, et la question restera entière. Cette question, il n'y a qu'une façon de la poser : — Connaissez-vous un artiste dont vous puissiez dire qu'il a été créé expressément, par un décret nominatif de l'Éternel, pour concevoir et exécuter le monument Numa Droz ?

Et elle ne comporte qu'une réponse : — Non, nous n'en connaissons point, pas même — je dirais volontiers : surtout — M. Charles L'Eplattenier.

Car cet artiste peut avoir un certain talent de décorateur, — qu'on voudrait diriger par un goût plus sûr et moins extravagant, — mais il est hors de doute qu'il ne s'entend point à traiter la figure humaine. La pauvre Helvetia de nos timbres en sait quelque chose. Et ce que je connais de son Monument de la République ne fait, hélas ! que me confirmer dans cette opinion. Mais c'est sans doute justement pour cela que Leurs Incompétences l'ont chargé du monument Numa Droz. Il ne faudrait pas que M. L'Eplattenier vît dans cette faveur

autre chose qu'un pavé de l'ours. Et si j'étais à sa place...

D'autre part, si novice en sculpture que soit M. L'Eplattenier, il est hors de doute que ceux qui lui ont commandé le monument Numa Droz le sont encore bien plus que lui, oh ! infiniment... j'oserai même dire qu'ils n'ont aucune qualité quelconque pour prendre une décision pareille et pour imposer à Numa Droz, mort, un portraitiste dont, vivant, il n'est pas sûr qu'il eût voulu. Ah ! les pauvres morts sont bien désarmés, et c'est vraiment bien mal d'abuser ainsi de leur faiblesse ! Mieux vaut encore n'avoir pas été un grand homme et ne pas faire, en bronze ou en marbre, plus vilaine figure qu'en chair et en os !

Je sais bien que, Numa Droz étant mort, on ne pouvait pas lui demander son avis, et qu'on avait aussi bien le droit d'admettre que le choix de M. L'Eplattenier l'eût transporté d'enthousiasme. Mais, si l'on peut se fier de l'opinion du grand homme, peut-on en faire autant de l'opinion publique, qui — elle ne s'en doute peut-être pas — a aussi son mot à dire dans la question ?

Comment ! on la consulte, cette opinion publique, pour savoir qui sera juge de paix ou taupier, et on ne la consulterait pas pour savoir qui est ou n'est pas digne d'immortaliser par le marbre ou le bronze le souvenir et l'image de nos grands hommes ?

Cette image, mon Dieu ! je n'en veux pas dire de mal, et c'est bien sûr que nos messieurs ne sont pas tous des Adonis ; mais c'est justement une raison pour leur épargner l'ennui, s'ils revenaient en ce monde, de s'y voir faire, n'y étant plus, une plus laide grimace que lorsqu'ils y étaient.

Avez-vous peut-être vu, à Lausanne, sur la terrasse de la Madeleine, cette redingote et ce pantalon de bronze, évidemment pas faits sur mesure, qui prétendent rappeler au peuple vaudois la mémoire de Louis Ruchonnet ? La tête, je n'en parle pas : on n'y prend pas même garde, tellement on s'apitoie sur ce pantalon en tire-bouchon et sur cette redingote d'instituteur de campagne à quatre-vingts francs par mois. Pauvre Numa Droz ! dire que voilà, peut-être, si j'ose m'exprimer ainsi, ce qui lui pend au nez, par la grâce de Leurs Incompétences !

— Vous ne voulez pourtant pas, m'objecteront-elles, habiller Numa Droz d'une chlamyde grecque, le chausser de sandales, ou le figurer tout nu comme le Victor Hugo de Rodin !

— Non, Vos Incompétences, la nudité ne convient qu'au génie ; mais l'opinion publique, à laquelle je tiens à revenir, a le droit d'être assurée, d'avance, que le grand homme qu'elle vénère et qu'elle aime ne sera pas rendu ridicule et odieusement accoutré par un « incompétent ». Après tout, rien ne nous oblige à ériger un monument à Numa Droz, qui n'est pas, d'ailleurs, aisément statufiable, non plus que Louis Ruchonnet. Mais, si nous voulons le voir revivre en une matière impérissable, nous voulons être sûrs que cette résurrection sera de notre goût, et non pas seulement de votre, dont nous nous défions, ou de celui d'un artiste qui nous a déjà donné quelques raisons de nous en défier. Nous voulons être sûrs que le lieu public où se dressera ce monument en sera honoré et

embelli, et non enlaidi et déshonoré. Les étrangers se moquent déjà assez de nos timbres, de nos écus et de notre monnaie d'or, pour qu'il ne soit pas nécessaire, par nos monuments et nos statues, d'alimenter leurs railleries. Et c'est précisément parce que nous avons peu de vrais artistes — car nous en avons de vrais ! — que le souci de l'art, de l'équité et du respect de nos grands hommes nous fait une obligation de leur permettre à tous de se produire, d'entrer dans la lice, pour nous permettre, à nous, de choisir.

Je dis « à nous », à nous tous, les citoyens, — et les citoyennes, — et non pas seulement à un jury soigneusement composé d'autres Incompétences possibles. Je dis « à nous », l'opinion publique, qui a tous les droits à être consultée sur de pareilles questions. Donc, un concours, une exposition publique des maquettes, une landsgemeinde d'art, une votation à mains levées ou autrement, — et voilà qui serait assurément digne d'un peuple libre, intelligent, et respectueux de ses grands hommes.

En tout cas, vous pouvez vous assurer que l'Art n'y risquerait pas davantage.

SANCHO PANÇA.

Une grève à Genève

C'est une belle victoire que viennent d'emporter les employés de tramways de Genève, grâce à leur excellente discipline.

On connaît les faits :

Depuis quelque temps, la compagnie des tramways voyait avec crainte grandir le syndicat des employés qui englobe bientôt la totalité de son personnel. A plusieurs reprises déjà elle dut capituler devant la cohésion et l'enthousiasme de nos camarades.

Elle renonça alors à attaquer de front l'organisation mais une lutte sournoise et machiavélique commence contre les principaux militants du syndicat.

Ce fut évidemment à Foretay que la compagnie s'attaqua. Il est conseillé municipal socialiste. Ce titre seul justifie toutes les vilénies. Contrairement à tous les usages et règlements, ainsi qu'à la politesse la plus élémentaire, elle négligea de répondre à une demande de congé présentée par notre camarade pour assister à une séance du conseil municipal. Foretay demandait d'être remplacé à ses frais. On en fit rien, et le prétexte fut enfin trouvé. On lui infligea une mise à pied de trois jours, tandis que le règlement prévoit une amende maximale de deux francs, et cela malgré que notre camarade avait présenté sa demande 48 heures à l'avance au lieu de une heure, prévue par le même règlement. Foretay s'était donc strictement conformé aux exigences de la compagnie, et malgré tout il fut frappé de mise à pied.

Ce n'est pas encore tout. Le cynisme de la compagnie devait se manifester d'une façon plus éclatante. Dernièrement, une voyageuse adressait une plainte à la compagnie contre un employé. Elle y joignait son

Ouvriers organisés ! Boycottez la bière !

billet de parcours en indiquant l'heure à laquelle elle était montée dans la voiture. Or, il s'est trouvé que le numéro du billet ne correspondait pas au moment auquel il aurait dû être vendu. Sa révocation fut décidée et lorsque l'employé demanda la communication de la plainte on la lui refusa grossièrement.

Voilà donc un employé qui est révoqué sur le vu d'une plainte et auquel on refuse le droit de se défendre. C'en était trop vraiment et les employés demandèrent par l'entremise de M. Maunoir, Conseiller d'Etat le retrait de la mise à pied de Foretay et une enquête sur le cas de l'employé révoqué.

Naturellement, la compagnie essaya de traîner les choses en long afin d'avoir le temps nécessaire pour recruter un nouveau personnel et procéder à la sélection de ses employés. Nos camarades ne s'y laissèrent pas prendre et la grève fut décidée pour le dimanche matin.

Pas une voiture ne sortit des hangars; la perte subie par la compagnie, est évaluée pour la seule journée du dimanche à 25,000 francs.

Lundi à 4 heures une entente est intervenue, sur trois points. Une commission de trois membres — dont un représentant le syndicat, un le Conseil d'Etat et un, le troisième la compagnie — sera chargée d'examiner le cas de Foretay et de Gilléron.

La fermeture de toutes les voitures a été formellement promise par la compagnie.

Notre confrère, le *Peuple suisse* ajoute :

Quand à nos camarades, ils ont été simplement superbes. Sans phrases, sans cris, sans grands discours, ils ont montré à la compagnie que les parias qu'ils étaient pourraient arrêter d'une heure à l'autre la circulation des voitures sur tout le réseau. Sans eux pas de circulation et surtout pas de bénéfices pour les actionnaires. Jamais les capitalistes de la C. G. T. E. n'ont si bien compris que sans le travail de leurs employés, il leur était impossible de palper annuellement le dividende de leurs actions. Il aurait suffi d'une grève de 15 jours pour l'abaisser à zéro. Voilà la force du travail et la leçon amère donnée par le personnel aux propriétaires de la compagnie. Il leur a fait payer cher les soufflets et les coups de cravache dont on le gratifiait depuis trop longtemps.

Les employés ont montré toute leur force de cohésion et toute leur puissance d'union. Ils ont remporté une victoire significative pour l'avenir. Il ne s'agit pas maintenant de prêter l'oreille aux conseils de désunion. La direction ne manquera certainement pas de prêcher la désunion, pour se dispenser de tenir ses promesses faites. Dimanche matin déjà, on déclarait à un employé qui s'était rendu au travail, qu'il n'avait qu'à signaler ceux qui lui proposeraient d'entrer au sein de l'organisation ouvrière, et qu'ils seraient révoqués séance tenante. Ces propos dont nous garantissons l'exactitude en disent long sur l'état d'esprit qui règne à la direction.

Nos camarades peuvent être certains que tout sera fait pour anéantir le syndicat. Quelques membres de la C. G. T. E. ont essayé une défaite qu'ils ne pardonneront pas facilement aux employés, et ils essaieront de prendre leur revanche. Que nos amis se tiennent sur leurs gardes. S'ils se disloquent, la guillotine sèche commencera à fonctionner pour les syndiqués. Les promesses ne seront pas tenues, ils peuvent en être certains. S'ils veulent vaincre encore, s'ils veulent travailler ensemble en triomphe de la cause du travail, il faut qu'ils opposent un bloc inébranlable aux assauts de la puissante compagnie financière qui les occupe.

A ce moment-là ils seront véritablement victorieux.

Un conflit de l'industrie des machines à Winterthour

Le bureau d'arbitrage de Winterthour et le Conseil municipal de Töss ont fait des démarches en commun pour tenter de terminer le conflit de l'industrie des machines. A cet effet, les parties ont été convoquées pour samedi 16 juillet à la Maison de Ville à Winterthour. Les maisons Sulzer et Rieter étaient représentées, ainsi que la Fédération patronale et ouvrière.

Une discussion animée, durant près de quatre heures, se termina sans résultat. Plusieurs des revendications posées furent reconnues bien fondées. Mais les représentants patronaux ne voulurent admettre aucune augmentation de salaire pour les manœuvres si mal rétribués. L'industrie ne pourrait pas supporter de pareilles charges. Puis les ouvriers des autres établissements présenteraient immédiatement les mêmes revendications, puisque leur situation de salaire est la même.

Une discussion prit une tournure beaucoup plus grave lorsque vint la question de la reprise des ouvriers grévistes et lock-outés. Une série « d'excitateurs et de meneurs » ne seraient repris sous aucune condition. Ils veulent avoir la paix. L'établissement Rieter voudrait laisser quinze hommes sur le carreau, tandis que messieurs Sulzer se contenteraient d'une dizaine. Quant aux ouvriers lock-outés des ateliers de mécanique, on déciderait de cas en cas, sur leur réintégration. M. Sulzer-Ziegler exige en outre que les ouvriers réintégrés signent une déclaration dans laquelle ils reconnaissent avoir commis une faute en refusant de faire du travail de grève et donnent l'assurance qu'à l'avenir ils voueront le meilleur de leurs forces aux intérêts de la maison.

Les assemblées des grévistes et des lock-outés — qui avait lieu séparément — repoussèrent avec véhémence cette proposition injurieuse.

Le président de la ville qui est aussi président du bureau de conciliation proposa une nouvelle entrevue. Elle fut acceptée. Il est un fait que d'ores et déjà on peut affirmer, c'est que les ouvriers préféreront crever de faim au bord du chemin plutôt que d'accepter la proposition Sulzer.

Le nombre des lock-outés augmente de semaine en semaine. Pourtant nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Avec leurs propositions de paix, ces messieurs sont arrivés à ce résultat, c'est qu'ils ont donné un vigoureux coup de fouet à ceux qui allaient faiblir et qu'ils les ont rendus plus énergiques et plus résistants.

Une belle manifestation de tolérance

Nous extrayons d'un article de J.-E. Néel paru dans la *Solidarité* d'Alsais, les lignes suivantes :

Décidément il y a quelque chose de changé dans notre pays. Des temps nouveaux s'annoncent. Quand je songe qu'il y a seulement vingt ans on en était à se demander si les pasteurs pouvaient, sans inconvénients, se livrer à l'étude des questions sociales ! Et maintenant ? Oyez plutôt.

Le Dimanche de Pentecôte, un étranger qui aurait visité la capitale industrielle du Nord, aurait été témoin d'un étrange spectacle. Il aurait vu se dérouler dans les rues de Lille une procession socialiste en tête de laquelle marchaient le député français libre-penseur Delory et le député chrétien anglais Keir Hardie, le chef du *Labour Party* et le plus authentique croyant du Royaume-Uni. Dans le cortège, les pasteurs de Lille, Roubaix, Tourcoing. Et enfin, mêlées aux drapeaux rouges, des oriflammes géantes sur lesquelles on lisait des

inscriptions comme celles-ci : « *Nous représentons 500,000 travailleurs qui adorent Jésus. — Notre propagande a pour base l'esprit de Jésus. — Nous proclamons la paternité de Dieu et la fraternité des hommes. — Jésus est notre Maître et notre Guide.* » etc. etc.

Qu'était-ce ? Tout simplement la réception par les socialistes Lillois des socialistes anglais, membres des *Brotherhoods* ou Fraternités Chrétiennes, se rendant à l'Exposition de Bruxelles et acceptant au passage, l'hospitalité offerte par leurs camarades du continent.

On sait que le socialisme français est généralement irréligieux, parfois même anti-religieux. Il n'en est pas de même de l'autre côté du détroit. Le chef du parti ouvrier. Keir Hardie, est un chrétien convaincu, pratiquant et même militant. Aussi, dans leurs discours au théâtre, nos frères anglais n'ont-ils rien caché de leurs convictions religieuses. MM. Ward, Jews et Hardie ont nettement affirmé que s'ils sont socialistes, c'est qu'avant tout ils sont chrétiens. Inutile d'ajouter qu'en répondant aux Anglais, notre camarade Paul Passy a chaudement appuyé leurs courageuses déclarations. Le fondateur de *Liefra* était tout désigné pour confirmer de son expérience personnelle le témoignage rendu au Christ par les socialistes d'Outre-Manche.

Mais il y a plus : aux discours succèdent les chants ; et, alors, se passe cette chose inouïe : des cantiques tels que *Debout pour Jésus* ? alternant avec les plus belles strophes de l'Internationale !

Enfin le cortège se reforme et les membres des Fraternités anglaises se rendent à la Solidarité de Fives-Lille, où ils sont reçus par les pasteurs Henry Nick et Elie Gounelle, ces infatigables militants du christianisme social et du socialisme chrétien.

Est-ce encore la police russe chez nous ?

Tous les étudiants et les étudiantes russes de l'Université de Lausanne ont reçu ces jours-ci un grand factum où on leur demande de répondre à un tas de questions qui sont plutôt de l'espionnage russe :

« Votre rang (noble, paysan, etc.) ? Où êtes-vous né ? Profession des parents ? Où avez-vous passé votre jeunesse ? Votre adolescence ? etc. Causes qui vous ont fait émigrer ? Pourquoi avez-vous choisi Lausanne ? Combien d'argent recevez-vous ? Qui paye vos études ? Avez-vous d'autres moyens ? Combien, en moyenne, dépensez-vous par année ? Combien avez-vous de dettes ? Combien payez-vous pour votre chambre et votre pension ? Combien de personnes vivent dans votre chambre ? Allez-vous aux bals ? Etes-vous membres d'organisations politiques ? En avez-vous été membre ? Fréquentez-vous les réunions de la colonie russe ? De quel parti partagez-vous les idées ? Avez-vous changé d'opinions politiques ; Qu'est-ce qui vous a engagé à entrer dans un parti ? Est-ce que vous avez été puni pour vos idées politiques ? Avez-vous des principes moraux ? Reconnaissez-vous la vérité d'une religion quelconque ? Reconnaissez-vous l'existence d'un Dieu personnel ? Y croyez-vous encore ? Quelque chose a-t-il pris dans vos idées la place de la religion ? Reconnaissez-vous l'existence d'un Dieu personnel ? Y croyez-vous encore ? Quelque chose a-t-il pris dans vos idées la place de la religion ? Reconnaissez-vous l'égalité des nationalités en particulier des Juifs ? Souffrez-vous de maladies des voies respiratoires, de l'estomac, des maladies des femmes, de neurasthénie, etc. ? Avez-vous eu des relations sexuelles et depuis quel âge ? Vous êtes-vous servi de la prostitution ? Vous en

servez-vous encore ? Avez-vous eu des maladies vénériennes, la syphilis ? » Et bien d'autres questions !

Qu'est-ce que c'est que cette inquisition ? Quel Russe serait assez bête pour répondre et donner ainsi des armes à la police politique du tsarisme ?

La Libre Pensée.

Le lock-out des brasseurs

Camarades !

Une lutte sociale ébranle aujourd'hui la vie économique de la Suisse. La presse bourgeoise reste silencieuse et regarde comment il est possible à 60 directeurs de brasseries et 5 avocats de priver 5000 personnes à peu près de leurs moyens d'existence.

Deux mille ouvriers brasseurs demandent à l'Union des brasseurs suisses le renouvellement de leurs tarifs de travail. Ils réclament la reconnaissance du bureau de placement syndical. Pourquoi le réclamons-nous ? Parce que les brasseurs suisses jettent sans pitié sur le pavé nos camarades quand ils ne leur donnent plus assez de profits. Ils jettent les vieux ouvriers sur le pavé pour les remplacer par des jeunes gens sortant des écoles des brasseurs du Nord de l'Allemagne et s'en servir comme briseurs de grèves.

Ils veulent, par ce moyen, frapper dans le dos les prolétaires des brasseries suisses. Pour notre existence, nous désirons de ces Crésus, propriétaires de brasseries, le respect des ouvriers établis en Suisse. Nous désirons que les rois de la bière nous donnent satisfaction sur ce point. C'est pour nos femmes, nos enfants que nous désirons qu'il y soit fait droit.

Les tordeurs professionnels de tous les droits, les avocats grassement payés par les brasseurs suisses, se servent de leurs armes malpropres et vous mentent lorsqu'ils disent que notre demande est une violence faite à leurs droits. Les mêmes gens sont réunis aujourd'hui, une des pires violences vient d'être perpétrée par eux. Ils viennent de chasser de leurs usines tous les ouvriers.

Camarades ! Voulez-vous accepter cette monstruosité, de réduire plus de 5000 ouvriers à la famine et soutenir 60 spéculateurs. Non, c'est impossible.

Boycottez la bière.

Pour ce qui concerne La Ch.-de-Fds nous pouvons annoncer qu'une assemblée populaire aura lieu *samedi soir, 30 juillet, sur la place de l'Ouest*. Les deux orateurs seront le camarade Henri Viret, de Lausanne, secrétaire de la Fédération de l'alimentation et un collègue allemand, dont nous ne connaissons pas encore le nom.

Il est vrai, que mercredi 27 courant, aura lieu une nouvelle entrevue entre les délégués patronaux et ouvriers, au cas, où celle-ci aurait un résultat favorable, la dite assemblée n'aurait pas lieu.

Nous engageons vivement les ouvriers et consommateurs, conscients de s'abstenir de consommer de la bière, puisque c'est le seul moyen de porter préjudice à 60 rois de la bière qui, grâce au travail des ouvriers, peuvent construire de splendides villas et se promener en carrosse et en automobile.

Ouvriers, consommateurs !

Faites acte de solidarité envers les camarades brasseurs, leur cause est la nôtre, c'est le motif pour lequel nous vous réitérons :

Boycottons toutes les bières qui proviennent des brasseries faisant partie du trust.

L. D.

Parti socialiste neuchâtelois

Réunion familiale
cantonale et assemblée des délégués
à CERNIER (Stand)
le Dimanche 31 Juillet 1910

PROGRAMME :

Matin 10 ¼ heures : Arrivée de la colonne des Montagnes, accompagnée par la musique *La Persévérante* et la chorale *L'Avenir* de La Chaux-de-Fonds. — Réception des sociétés de chant : le cœur mixte *L'Avenir* et le *Grütli Männerchor* de Neuchâtel, et des sections socialistes et grütliennes diverses.

Matin 10 ¾ heures : (à l'intérieur du Stand) : **Assemblée des délégués**, (prière de répondre à l'appel à l'heure exacte). L'ordre du jour a été envoyé à chaque section. Les votes se feront conformément aux statuts cantonaux : une voix par vingt membres inscrits. Tous les autres membres, porteurs de leur carte annuelle du parti, peuvent assister à cette assemblée et prendre part aux délibérations.

A l'extérieur du Stand (emplacement de fête) : Pendant les installations du pique-nique : **Concert apéritif.**

Midi : **Dîner champêtre.** (Se munir de vivres.) Une cantine sera desservie par M. Mettraux, de Cernier. Il y aura de la soupe, du jambon, des petits pains, etc.

Soir, de 1 à 3 heures : **Grand concert vocal et instrumental** par les sociétés citées plus haut. Cette partie de la fête sera particulièrement intéressante, nos chères sociétés socialistes ayant beaucoup travaillé pour leurs sorties respectives. Leur répertoire sera des plus brillant.

Soir 3 heures : **Assemblée-causerie générale.** Sujet : *Le socialisme, ses différentes branches d'activité et son but.* Un de nos meilleurs orateurs introduira le sujet, puis chacun pourra prendre la parole.

Soir 4 heures : **Continuation des chants, jeux, danse, jeux de boule, etc.** (Pont de danse.)

Soir 6 heures : **Clôture de la fête** et retour dans les foyers.

LE COMITÉ CANTONAL.

N. B. — Il est bien à désirer que, de tous les points du canton, de très nombreuses familles ouvrières accourent à ce fraternel rendez-vous.

Ils s'en vont...

Nous sommes au temps des vacances ; les riches, les bourgeois, les patrons, même ceux qui durant toute l'année ne battent pas le coup, s'en vont à la montagne où l'air est plus frais, dans les Alpes, contempler de grandioses panoramas et dans un coin retiré pour y vivre paresseusement pendant les canicules.

C'est tant mieux pour eux, et ce n'est certes pas la plus mauvaise de leurs actions, dans le repos ils deviennent presque inoffensifs, il serait à souhaiter que certains de nos maîtres restassent toujours en vacances.

Ce qu'il faut pourtant observer, ce qui illustre d'une manière brutale la brutalité de notre organisation sociale, c'est que le repos est pour ceux qui en ont le moins de mérite et qu'il est refusé à ceux qui en ont impérieusement besoin.

Le calcul est même très faux. Si les patrons payaient des vacances à leurs ouvriers, ceux-ci bien reposés, les nerfs calmés produiraient davantage et de meilleure qualité ; si les femmes, si les mères de familles, pendant la gestation en particulier avaient des vacances, elles pourraient se reposer le corps et l'esprit, il est indiscutable que les générations futures y gagneraient en force et en intelligence. Dans les conditions actuelles les moyens préventifs, que popularisent le malthusianisme se justifient pleinement. A défaut de repos, il faut éviter les surcharges.

Si la société était organisée raisonnablement il y aurait du travail pour chacun et des vacances pour tous. Le fonctionnement du corps dans son ensemble serait régulier et permettrait un développement infini. L'abondance et les indigestions des uns, la misère et la faim des autres feront crouler notre édifice social. Alors ce sera tant mieux pour les uns et les autres. C. G.

RAPPORT ANNUEL

de la

Société suisse du Grütli et du Parti socialiste suisse

Le rapport annuel de la Société suisse du Grütli et du Parti socialiste suisse, concernant 1909, vient de paraître. Ce volume, d'environ 300 pages, composé et rédigé par M. Fähndrich, secrétaire du Comité central du Grütli et du Parti socialiste suisse, constitue une histoire complète du mouvement ouvrier suisse en 1909, de ses luttes et de ses efforts dans le domaine politique, syndical et coopératif.

Dans des tableaux brossés de main de maître, le rapport fait revivre les phases principales de l'incessante bataille soutenue par les organisations ouvrières sur le terrain local, cantonal et fédéral, pour plus de liberté, plus de justice et plus de bien-être.

Tout cela est décrit à grands traits, sans rien omettre d'essentiel et cependant avec un enthousiasme communicatif. L'ouvrage fait grand honneur à son auteur : tout lecteur comprenant l'allemand le parcourra avec un vif intérêt et avec grand profit. A l'appui du rapport proprement dit, on y trouve un matériel statistique très complet et d'une grande valeur pour toutes les organisations ouvrières, un trésor de renseignements utiles pour les militants et les propagandistes de toutes nuances. Dommage qu'il ne puisse être édité en français à l'usage des camarades de la Suisse romande ! (A Suivre).

GRAND CONSEIL

Séance du mardi 26 juillet 1910

Il est procédé à l'assermentation de trois députés entre autres du camarade H. Schelling.

L'assemblée vote un crédit de fr. 50,000 pour l'établissement d'un registre foncier. Cette somme sera répartie en cinq annuités à partir de l'exercice actuel.

Le décret concernant le développement de l'enseignement du droit à l'Université de Neuchâtel, est accepté sans opposition.

Une somme de 4000 fr. est allouée aux exposants horlogers neuchâtelois à l'Exposition de Bruxelles.

Pour les victimes des inondations de Suisse, il est alloué une somme de 3000 fr.

A propos de la communication au sujet d'un projet de loi sur les successions et donations à cause de mort, le camarade Liniger profite de faire connaître aux députés le point de vue de la députation socialiste concernant cette loi.

Pour remplacer le camarade Dubois aux commissions suivantes, sont nommés :

Commission des pétitions : W. Fatton. Commission des comptes ; L. Voumard. Commission spéciale pour la révision de l'art. 34, de la loi sur les communes : V. Valotton.

La loi sur l'enseignement supérieur (Université), est adoptée sans longue discussion.

M. A. Clottu développe son interpellation sur les mesures qui pourraient être prises pour éviter le retour d'un exhaussement excessif du niveau du lac et pour atténuer les conséquences de l'inondation actuelle de la rive neuchâteloise.

M. Perrier, chef du Département des Travaux publics, après un long

exposé déclare que le Conseil d'Etat cherchera à se mettre d'accord avec les gouvernements de Vaud et de Fribourg et, que les inondés neuchâtelois bénéficieront certainement de la collecte fédérale.

La séance est levée à 5 heures et la session close.

Tous les membres du groupe socialiste étaient présents.

Ici & Là

Bertoni recourt. — Le 7 juillet de cette année, le tribunal de police de La Chaux-de-Fonds, condamna Louis Bertoni de Genève, à 3 jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion qui avait été pris contre lui.

On se souvient que Bertoni participa le 26 avril dernier à une assemblée générale des ouvriers horlogers, bien que le territoire neuchâtelois lui fut interdit.

Or Bertoni vient de recourir au Tribunal fédéral, aussi bien contre l'arrêté d'expulsion que contre la condamnation dont il vient d'être l'objet.

Heureux pays. — La consommation de l'alcool a diminué en Angleterre, a dit le Chancelier de l'Echiquier, de 10 millions de gallons, soit 45 millions de litres, par rapport à l'année précédente. (*Le Temps*, du 7 juillet).

D'un autre côté, le 7 juillet, à la Chambre des Communes, M. Asquith premier ministre, dit que les retraites pour les vieillards sont inscrites au budget pour 239,500,000 francs. Il y a aussi des augmentations pour l'instruction publique, les réformes sociales et d'autres dépenses civiles.

« Mais, ajoute M. Asquith, nous consacrerons, cette année, 229 millions à la réduction de la Dette. Nous sommes la seule nation du monde qui réduise sa Dette, tout en faisant face à l'accroissement des dépenses pour la défense nationale et les réformes sociales ».

De longs applaudissements ont salué cette déclaration.

Lésinerie envers les petits employés des C. F. F. — Ensuite d'une décision de la Direction générale des C.F.F., les permis de circulation sur les lignes de chemin de fer secondaires suisses de même que les permis sur les lignes étrangères seront compris, à l'avenir, dans les douze permis prévus pour le personnel. Jusqu'à maintenant, les employés et ouvriers des C.F.F. avaient droit à douze permis par année sur le réseau des C. F. F. et de plus à quatre permis sur chaque ligne secondaire, plus deux permis pour l'étranger.

La Direction générale des C.F.F. se montre toujours animée du même esprit bureaucratique, c'est-à-dire mesquin. De quelle utilité est-il de réduire les employés de chemin de fer fédéraux à la portion congrue en matière de permis ? On se le demande en vain. La Direction serait infiniment plus sage de s'efforcer à nous faire de bonne politique de chemin de fer, mais ce serait un peu plus difficile que de rogner quelques maigres avantages au petit personnel, avantages qui ne coûtent rien aux Compagnies de transport.

FLEURIER. — A nos autorités. — Me serait-il permis de demander publiquement ce que je n'ai pu obtenir par de répétées correspondances honnêtes et loyales :

1. Au Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel ;

quelle est pour lui la manière d'appliquer l'article 14, du règlement des sapeurs-pompiers de notre commune, le dit étant contre-signé par lui.

2. Aux autorités communales, à la commission du feu et tout particulièrement à M. Georges Borel, commandant du corps, tous à Fleurier, de vouloir également dire comment ils interprètent l'article 14 du dit règlement, lequel dit :

« Tout citoyen doit le service de pompe ». Autre paragraphe « à partir de l'âge de vingtans jusqu'à 40 ans ».

J'aimerais que dans leurs explications (s'ils jugent bon d'en donner) ils n'oublient pas de nous dire pourquoi ils refusent de reconnaître qu'il est injuste d'imposer à des citoyens d'en faire partie tout en favorisant une autre catégorie qui naturellement n'appartient pas à la classe ouvrière.

Car dans notre localité plus de 500 citoyens doivent être soumis à ce règlement.

J'apporterai plus de détails dans un prochain article.

LOUIS GUILLAUME-GENTIL.

— Tous les camarades socialistes qui désirent se rendre à Cernier dimanche 31 juillet, sont priés de se faire inscrire auprès du président G. Juvet-Leuba, jusqu'à vendredi soir. Que chacun comprenne bien l'utilité de cette belle réunion. *Le Comité.*

— Quiconque a assisté à la dernière séance du Conseil général et a lu le compte-rendu de cette dernière sur le *Courrier du Val-de-Travers*, s'est sans doute demandé si l'auteur Paul Rochat était bien placé pour discréditer cette autorité. Au dire de ce monsieur, cette séance aurait été tellement tumultueuse que l'on est tenté de croire que nos citoyens ne savent discuter avec raison. M. Rochat a manqué une belle occasion de se taire, il aurait pu faire preuve de plus d'intelligence, ce qui n'a étonné personne.

Voici ce dont il s'agissait pour déchaîner la rage de cet esprit éclairé : La Commission des comptes après étude approfondie a constaté que le travail incombant au préposé des congés, au secrétaire et au directeur des écoles primaires, ne concordait pas avec la somme de fr. 1200 inscrite au budget et demandait que cette somme soit abaissée à fr. 900. Nos camarades ont appuyés cette demande, attendu que M. Guye, juge de paix, lequel remplit les fonctions de directeur et cela par dévouement nous dit-on, touche 400 fr. pour effectuer un travail payé à raison de fr. 5.— l'heure. Peut-être davantage. Quel dévouement !

Il est à noter que si un citoyen doit se rendre auprès de M. le Juge, pendant qu'il effectue une tournée de ses classes, il trouve la porte close, d'où perte de temps. Il y a donc incompatibilité pour cette raison et cumul pour le traitement.

Quant à M. Rochat, qui remplit les deux autres fonctions précitées, il n'était point placé pour critiquer ceux qui travaillent avec abnégation pour la localité. Cette demande justifiée est adoptée par la majorité.

Nos camarades socialistes peuvent être sûrs que notre dernière séance n'a pas été une représentation dramatique, lors même que le reporter du *Courrier* était qualifié pour tirer le rideau et faire l'Arlequin. X.

LOCLE. — Levée de boycott. — L'Union Ouvrière a décidé de lever le boycott, concernant la brasserie Leppert, de notre ville, Mme Leppert ayant accepté toutes les conditions présentées par nos camarades brasseurs. Les autres brasseries restent rigoureusement boycottées.

Ouvriers ne buvez plus que de la bière Leppert. *Jean-Louis.*

LA CHAUX-DE-FONDS

Parti socialiste. — Vendredi 29 courant à 8 ½ h. du soir, assemblée générale extraordinaire. Ordre du jour (voir à la première page).

Que personne n'oublie

Il est rappelé à tous les militants l'assemblée extraordinaire de ce soir mercredi à 8 h. ½ au Cercle ouvrier, Grande salle.

Commune de La Chaux-de-Fonds

ELECTION
des Conseils de prud'hommes

Présentation des candidats

Les sociétés patronales et ouvrières, les corporations de métiers et tous les ouvriers et patrons suisses (syndiqués ou non syndiqués) domiciliés dans la commune de La Chaux-de-Fonds, sont invités à se réunir en assemblées préparatoires — organisées à leur convenance — avant le **29 juillet**, afin de choisir leurs candidats aux Conseils de prud'hommes en vue de l'élection des dits Conseils qui aura lieu les

6 et 7 août prochains

Ces assemblées auront à désigner :

16 candidats employés et ouvriers, pour le 1^{er} groupe

(Horlogers, fabricants d'horlogerie, fabricants d'ébauches, fabricants d'échappements, blancs d'horlogerie, emboîteurs, repasseurs, démonteurs remonteurs, fabricants de ressorts, fabricants d'assortiments, ancrés et cylindres, fabricants de pierres, faiseurs de cadrans, peintres en cadrans, faiseurs d'aiguilles, adoucisseurs, arrondisseurs, sertisseurs, doreurs, pivoteurs, rhabilleurs, règleurs, nickeleurs, débris, polissage d'acier, émailleurs, penduliers, mécaniciens, fabricants de mécanismes, fabricants d'outils d'horlogerie, fabricants d'instruments de physique ou de précision, fournitures d'horlogerie.)

16 candidats patrons, pour le même groupe

16 candidats employés et ouvriers, pour le 2^{me} groupe

(Monteurs de boîtes, tourneurs, acheveurs, dégrossisseurs, décorateurs, graveurs, guillocheurs, ciseleurs, décorateurs de cuvettes, émailleurs sur fonds de boîtes, faiseurs d'anneaux, de pendants, faiseurs de secrets faiseurs de couronnes, cuvetiers, bijoutiers, joailliers, orfèvres, fondeurs, gainiers.)

16 candidats patrons pour le même groupe

16 candidats employés et ouvriers, pour le 3^{me} groupe

(Architectes, ingénieurs, entrepreneurs, menuisiers, ébénistes, parqueteurs charpentiers, scieurs de long, terrassiers, bardeurs, paveurs, tailleurs de pierres maçons, plâtriers, couvreurs, tuiliers, briqueteurs, cimentiers, asphaltiers, mosaïstes, marbriers, peintres et décorateurs en bâtiments, peintres d'enseignes, fontainiers, poêliers, fumistes, ramoneurs, vitriers, fabricants de cadres, maréchaux-ferrants, serruriers, chaudronniers, ferblantiers, lampistes, tapissiers, matelassiers, tourneurs, charrons, coffretiers, tonneliers, boisseliers, armuriers, couteliers, commissionnaires-portefaix, voituriers et cochers, jardiniers-fleuristes.)

16 candidats patrons, pour le même groupe

12 candidats employés et ouvriers, pour le 4^{me} groupe

(Tailleurs d'habits, fabricants de chemises et de bonneterie, chapeliers, teinturiers; fabricants de broderies, passementiers; fabricants de dentelles, fabricants de fleurs, fabricants de parapluies; gantiers; cordonniers; selliers; coiffeurs, parfumeurs.)

12 candidats patrons, pour le même groupe.

12 candidats employés et ouvriers, pour le 5^{me} groupe

(Magasins de détail et leurs employés; hôtels, restaurateurs, cafetiers, brasseurs, marchands de vin; laitiers, fruitiers; boulangers, pâtisseries, chocolatiers confiseurs; bouchers, charcutiers, tripiers.)

12 candidats patrons, pour le même groupe.

12 candidats employés et ouvriers, pour le 6^{me} groupe.

(Banquiers, commerçants en gros, commissionnaires de commerce; imprimeurs, lithographes, photographes; entreprises de chemins de fer; maîtres, domestiques et journaliers.)

12 candidats patrons, pour le même groupe.

Les citoyens qui, sans être ouvriers ni patrons dans une industrie spéciale, sont simplement domestiques de maisons particulières ou qui ont des domestiques à leur service, peuvent voter dans le **6^e groupe**.

Tous les citoyens présentés doivent être Suisses et remplir les conditions ordinaires d'éligibilité.

Toutes les présentations — celles des corporations aussi bien que celles des simples citoyens — devront être faites par écrit et adressées au Conseil communal avant le **29 Juillet, à midi**.

La liste des candidats sera arrêtée le vendredi 29 Juillet, à midi. Ceux qui les feront devront indiquer exactement les noms et prénoms, l'âge, la nationalité, la profession, le domicile et l'adresse des candidats.

Ils devront déclarer également au nom de quelle société ou de quel groupe ils font leur présentation, éventuellement s'ils la font en leur nom personnel et donner leur signature très lisible et leur adresse.

Le Conseil communal tiendra compte de toutes les présentations régulièrement faites à condition qu'elles visent les citoyens éligibles. Il fera établir des listes de candidats qui seront distribuées aux électeurs lors de l'élection.

Les électeurs restent libres de ne pas faire usage des listes de présentations et d'écrire les noms des candidats de leur choix sur l'enveloppe électorale qui leur sera distribuée.

Une affiche donnera les renseignements nécessaires sur l'élection proprement dite.

Les listes de candidats aux six conseils seront affichées un jour avant l'élection.

La Chaux-de-Fonds, le 21 Juillet 1910.

4195

Au nom du Conseil communal :

Le Secrétaire, **E. Tissot**. Le Président, **Paul Mosimann**.

La Liquidation générale

du Magasin de Confections

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

L. TSCHUMY & GIROD

Fritz-Courvoisier 16

se continue toujours et

chacun

se rend bien compte que c'est une réelle occasion de **BIEN S'HABILLER**

A TRÈS BON MARCHÉ

- AU LION -

Magasin de Chaussures

Place Neuve 10 - La Chaux-de-Fonds

Le choix le plus important en - **CHAUSSURES** de tous genres

Spécialité d'articles courants

Maison renommée par la qualité supérieure de sa marchandise

Se recommande, **J. BRANDT**

Coopérative des Syndicats

MAGASINS :

Armes-Réunies (Serre 90), Progrès 88, Nord 7, Numa-Droz 6, Grenier 14, David-P.-Bourquin 1, Serre 43

Débit de l'exercice 1909-1910 Fr. 509.656,10

Augmentation du débit sur l'exercice 1908-1909 Fr. 108.849,54 soit 27 %

Excédent net Fr. 42.722,72

Ristourne Fr. 33.416,52

- a) sur épicerie-mercerie 10 %
- b) sur boulangerie 3 %
- c) sur combustibles 5 %
- d) sur tissus 5 %
- e) sur chaussures 5 %
- f) sur ustensiles de ménage 5 %

Versement au fonds de réserve Fr. 8.306,20

Versement au fonds des veuves Fr. 500.—

Versement au fonds de maladie Fr. 500.—

La liste de distribution de la ristourne a paru dans *La Coopérative* du 16 juillet. H8024C 4111

Grâce à ses approvisionnements considérables, la

Pharmacie Coopérative

est en mesure de satisfaire n'importe quelle commande en

Eaux minérales

Objets de pansement en première qualité.

Les ordonnances et médicaments sont expédiés par retour du courrier, contre remboursement. 5178

J. Gähler

4, rue Léopold-Robert 1430

Spécialité de CORSETS



Ganterie — Broderie — Dentelles
Laizes — Galons — Robes brodées
Sous-vêtements pour Dames
Messieurs et Enfants.
Cravates, Cols, Parures, Jupons, Blouses
Peignes — Mouchoirs — Monogrammes
Articles pour enfants et bébés — **MERCERIE**

Les rhumatismes et névralgies

sont immédiatement soulagés et guéris par les

Frictions Sébay

remède domestique d'une grande efficacité, qui guérit aussi les lumbago migraine, maux de tête, rage de dents etc., etc.

Le flacon : 1 fr. 50

Pharmacie Centrale La Chaux-de-Fonds

ETUDE

A. Löwer

AVOCAT

22, Rue Léopold-Robert 22

Procès-civils. — Défenses devant la Cour d'assises, les tribunaux correctionnels et de police.

Assurance et Règlement des accidents du travail.

Gérance - Recouvrement

Laiterie Coopérative

70, rue de la Paix
12, Fritz-Courvoisier
Place du Marché

Renommé **beurre de table**, centrifuge extra en pains de

250

grammes au prix de 85 centimes

200 grammes à 70 centimes

Beurre de cuisine au prix du jour

Excellent **fromage** de la vallée de la Sagne, gras, mi-gras et maigre, dep. 60 cent. le demi-kilo.

Spécialité de **Rochefort, Schabziger, Limburg, Tilsit**.

Saucisse de la Sagne très appréciée.

Grand choix de **confitures de Lenzburg** au détail et en seaux de 5 kg.

Lait œufs de commerce

Sardines, Thon. 2653

Corricide Bourquin

guérit sûrement en quelques jours les cors et les verrues

Flacon Fr. 1.25

Pharmacie Bourquin

rue Léopold-Robert 39

Mme Dumont

Coiffeuse

10, rue du Parc, 10

Téléphone 455

Spécialité Schampoing-Friction à la Quinine, aux Racines d'Orties, au Suc de Bouleau, aux Camomilles, à la Violette et à tous parfums.

A. CORLET
Mécanicien-Modéleur
LA CHAUX-DE-FONDS
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7b
Réparation de Machines Agricoles
Pinces pour Graveurs
Emballage au Four p. Vélos, Motos

OUVRIERS
Préservatifs. — Moyens préventifs pour éviter grandes familles et pour hygiène sexuelle. S'adresser Nord 41, au 4^{me} étage.

LISEZ!

La Mère,	M. Gorki	3.50
En Prison,	"	3.50
Les Vagabonds,	"	3.50
Vie de Jeanne d'Arc	"	7.50
Travail, Zola	"	3.50
Derniers Contes, Dr Chatelain,	"	3.50
Terres vierges, Tourguenieff,	"	3.—
Les Ames mortes,	"	2.—
Les Désenchantées, Pierre Loti,	"	3.50
Princesse de Science, Col. Yver,	"	3.50
Vers la Bonté, Paul Ginisty	"	3.50
Portraits d'enfants, H. Bordeaux,	"	3.50
Les yeux qui s'ouvrent,	"	3.50
Eugénie Grandet, Honoré Balzac,	"	3.50
Le Lys dans la Vallée,	"	3.50
Nouvelles Napolitaines, Marc Monnier	"	3.50
Vieilles femmes, Phil. Monnier,	"	3.50
Ames dormantes, D. Melegari,	"	3.50
L'Intelligence des Fleurs, Maeterlink	"	3.50
La Vie des Abeilles, Maeterlink,	"	3.50
Le Trésor des Humbles,	"	3.50
Notes de Route (Algérie, Tunisie, Maroc)	"	3.50
Pêcheurs d'Islande, Pierre Loti,	"	3.50
La Comète, brochure T. Combe, est en vente.	"	

Librairie Coopérative
Rue de la Balance 16

Cercle Ouvrier

rue de la Serre 35-a
La Chaux-de-Fonds

Rendez-vous de tous les syndicats.
Grandes et petites salles

Renseignements concernant toutes les organisations syndicales.
Bonne consommation

Restauration **BILLARD**
Se recommande à tous les ouvriers syndiqués.